

Travaux de rénovation les bons conseils de l'ADC LORRAINE

Nous traitons tous les ans un nombre non négligeable de litiges nés de travaux effectués dans son logement. Une partie de ceux-ci est évitable en utilisant nos conseils.

Faire des travaux chez soi demande des précautions et de bien préparer son dossier. La partie enquête de la revue de l'association qui va paraître contiendra beaucoup d'informations sur le sujet. Nous avons, dans le cadre de la création de cet article, trouver des informations que le format papier ne permet pas de publier. Il s'agit notamment :

- Du rôle du CAUE (CONSEILS ARCHITECTURE, URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT) qui aide gratuitement les particuliers ou les collectivités à monter leur projet. Vous trouverez ci-dessous un lien qui vous permet de découvrir ses missions et les adresses sur toute la France.
- Du rôle des architectes : le CAUE de l'allier a publié un document très intéressant sur les rôles et missions des architectes. Il est à noter que ces professionnels ont une assurance spéciale en cas de mauvais travail. Il s'agit de la MAF (Mutuelle des Architectes de France. Chaque contrat signé avec un client doit être déclaré avant qu'il ne commence. Vous avez effectué les travaux et le chantier est presque fini ? Le lien ci-dessous nous parait intéressant car il donne de bons conseils sur les contrôles à effectuer.

[Check-list livraison de chantier et parfait achèvement](#)

La richesse du site est très importante. Il reste un point important à évoquer pour diminuer le coût de ces travaux. Depuis plusieurs années, il a été mis en place les Certificats d'Economies d'Énergie. Cela consiste à vendre les économies d'énergies réalisées à des entreprises qui sont obligées de respecter des obligations. L'entreprise qui fait les travaux doit vous le proposer. Cela peut même servir d'acompte ! Nous allons vous expliquer le mécanisme avec des liens vers des sites intéressants :

- Le site officiel : [Dispositif des Certificats d'économies d'énergie](#)
- Le site de l'ANIL : [Les certificats d'économies d'énergie \(CEE\)](#)
- Comment calculer la valeur et quels sont les travaux concernés : nous mettons ci-dessous deux liens vers des sites qui vous permettent de faire des simulations. Il en existe d'autres. N'hésitez pas à les consulter.

[Le Certificat d'Economie d'Energie \(CEE\) : Fonctionnement](#)

- Comment vendre son certificat : un particulier ne peut pas vendre seul son certificat. Il doit passer par un organisme agréé. Le lien ci-dessous va vous expliquer comment cela se passe : [Comment faire pour monnayer un certificat d'économie d'énergie](#)

Enfin, pour finir cet article, nous vous communiquons les adresses de deux sites qui sont intéressants :

- Le site de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat. Cet organisme peut vous aider gratuitement à préparer votre projet de rénovation. [Alec Nancy – Page d'accueil](#)
- Le site gouvernemental de vérification de la qualification RGE qui est obligatoire pour avoir droit aux réductions d'impôts : [Comment faire pour monnayer un certificat d'économie d'énergie](#)